13/02/15



BERGERAC

Le collectif de défense des victimes de l'amiante, le Cerader, se félicite des mesures prises pour la collec d'amiante, mais ne s'en contente pas et veut aller encore plus loin.

# Faire plus et mieux encore pour éradiquer la fibre amiante

Ce mois de février marque une date anniversaire : celle de l'ouverture d'une filière amiante-liée à la déchèterie de Bergerac. « *Il y a un an, c'était une petite révolution qui a ensuite fait boule de neige sur l'ensemble du département* », se réjouit René Vincent, le président du Cerader, « *ça a été le point de départ de l'ouverture de sept centres de transfert accueillant l'amiante des particuliers, informant des dangers de ce poison, de comment l'isoler et s'en débarrasser* ». L'association n'est pas étrangère à ces nouveaux services, en fut même l'initiatrice. « *Nous avons soulevé le problème de l'amiante dès l'ouverture de l'enquête d'utilité publique pour la nouvelle déchèterie* », poursuit le président, « *nos arguments ont été rapidement pris en compte tant par le commissaire, que par le SMBGD et le maire de l'époque Dominique Rousseau* ».

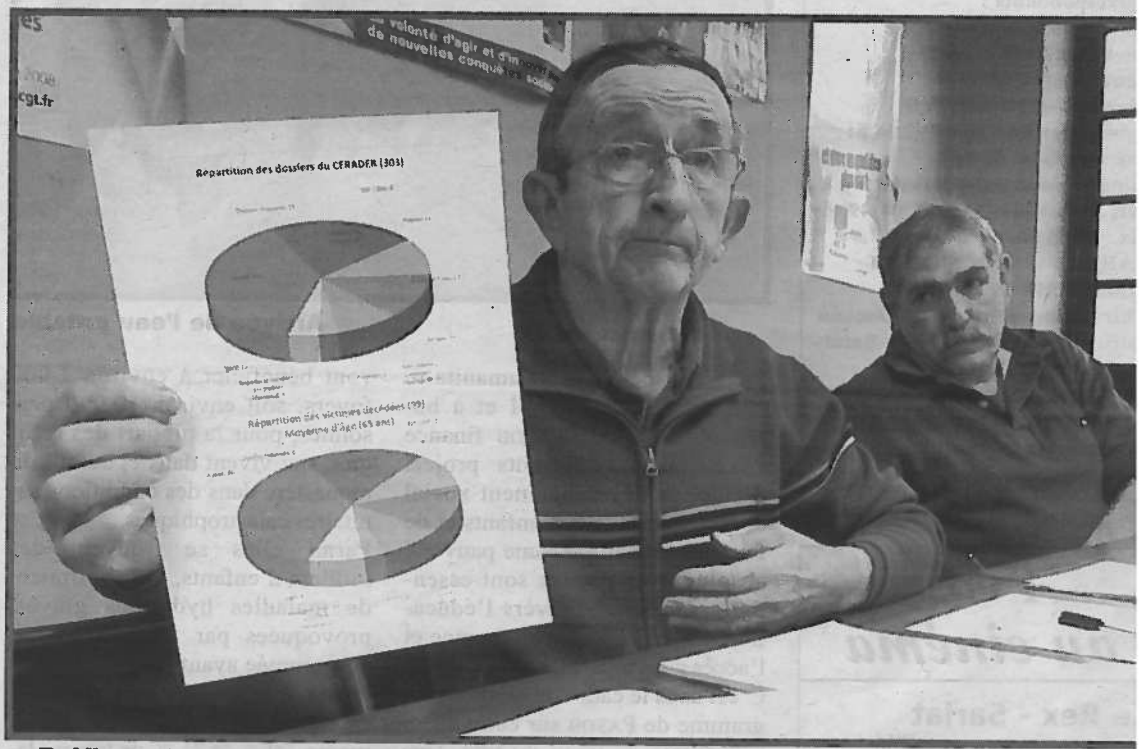


**R. Vincent et J.M. Segurel veulent de nouvelles avancées pour en finir avec l'amiant**

## LA DISPARITION DE L'AMIANTE POUR OBJECTIF

Résultat, rien que pour l'année écoulée, ce sont douze tonnes d'amiante-liée qui ont été collectées pour le Bergeracois. « *Ce sont autant de produits dangereux qui n'iront pas dans des décharges sauvages. Mais nous pouvons aller encore plus loin* ». Le Cerader a en effet en tête d'étendre les collectes à la fibre. Pour l'heure, seule l'amiante liée à un support inerte, et donc non volatile, est acceptée en déchèterie. « *Dans la mesure où les déchets sont actuellement déposés dans des conditionnements hermétiques, rien n'empêche à ce qu'il soit procédé de la même façon pour la fibre amiante* », glisse Jean-Marc Segurel, vice-président du Cerader en charge de la prévention, « *il n'y a pas plus de risque pour les particuliers à enlever du lié que du non lié* ». Reste désormais à convaincre les responsables des centres de collecte. C'est bien ce qu'entend entreprendre l'association qui dans un premier temps souhaite travailler de concert en ce sens avec la déchèterie de Bergerac. Si le Cerader apprécie les avancées locales pour la collecte de l'amiante, son leitmotiv demeure l'éradication totale de la fibre. Pour l'heure, l'amiante collectée est enfouie en casier à Saint-Laurent-des-Hommes. Une solution qui ne peut contenter le collectif. « *C'est un non-sens y compris économique que de vouloir encore enfouir ce poison* », assure René Vincent, « *on sait qu'une directive européenne va bientôt interdire les enfouissements et obliger à vider les casiers. Actuellement on paie pour enfouir -environ soixante-quinze euros la tonne-, demain il faudra repayer pour ressortir les casiers* ». La question du financement reste en suspend, tout comme le traitement de la fibre sortie de terre. Pour l'heure, seule la torche plasma permet l'inertage complet de l'amiante. Un autre procédé est actuellement à l'étude. « *Il consiste à faire tremper l'amiante durant une période d'un mois, dans un bain d'acide sulfurique* », explique l'ancien poudrier Jean-Marc Segurel, « *si les recherches s'avèrent concluantes, la Poudrerie classée Seveso possèdant toutes les installatio pour ce type de manipulati pourrait devenir pilote semi-i dustriel pour l'inertage de l' miante. La torche ne pourra toute manière pas tout régler, réflexion doit être menée* ». L idées ne manquent pas, seule volonté politique est aujourd'h abstente du dossier amiante. R connue mortelle depuis des déce nies, l'amiante continue de tu sans que les responsables de c assassinats différés ne soient i quiétés par la justice. Pour sa pa le seul Cerader traite à ce jour tro cents dossiers de malades, do quatre-vingt-dix-neuf décès.